

INFO-PARENTS

du 16 janvier 2022



ÉCOLE DE
L'ACCUEIL

418 686-4040, poste 4008

NOUVELLE GESTION DES CAS DE COVID EN MILIEU SCOLAIRE

Nous souhaitons vous informer de la façon dont la pandémie sera gérée à partir de maintenant à l'école.

Comme vous le constaterez, nous amorçons une phase d'**autogestion** où vous les parents, vous aurez des responsabilités importantes au moment de gérer la situation qui s'applique à votre famille et surtout, au moment d'appliquer les règles qui s'imposent comme vous le feriez dans le cas de nombreuses autres maladies infectieuses.

Sans doute que certaines règles évolueront dans les semaines qui viendront mais tout comme vous, nous nous ajusterons et nous prendrons tous les moyens nécessaires afin de vaincre une fois pour toute cette pandémie.

Tous les liens inclus dans ce document sont surlignés en jaune. Une version papier sera remise à votre enfant.

Nouveautés :

- **Une personne qui présente des symptômes de la COVID est actuellement considérée comme étant **positive**, même sans confirmation d'un test de dépistage. **Elle doit donc s'isoler de la même façon.****
- **Aucun isolement ne sera nécessaire pour les personnes asymptomatiques** ayant été en contact avec un cas de COVID déclaré à l'école.
- **La Santé publique ne fera plus le suivi de chacun des cas dans les écoles.** Vous ne recevrez donc plus de lettre de leur part quand il y aura un cas dans l'école ou dans la classe de votre enfant.
- **La Santé publique n'ordonnera plus de fermetures de classes.** Cependant, le centre de services scolaire pourra basculer une classe en enseignement à distance si 60 % des élèves de cette classe sont tenus de suivre les consignes d'isolement.

Autogestion des situations liées à la COVID et symptômes compatibles

Les parents et le personnel de l'école devront en tout temps surveiller l'apparition de symptômes chez les enfants et le cas échéant, suivre les consignes d'isolement. Voici les symptômes compatibles à la COVID :

- Fièvre
- Toux nouvelle ou aggravée
- Perte soudaine de l'odorat ou du goût
- Essoufflement ou difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou congestion nasale de cause inconnue.
- Grande fatigue
- Mal de tête
- Perte importante d'appétit
- Douleurs musculaires non liées à un effort physique
- Nausées, vomissements, mal de ventre, diarrhée

QUOI FAIRE SI VOTRE ENFANT DÉVELOPPE CES SYMPTÔMES À L'ÉCOLE OU À LA MAISON

SI VOTRE ENFANT DÉVELOPPE CES SYMPTÔMES PENDANT SA PRÉSENCE À L'ÉCOLE

Votre enfant sera immédiatement dirigé vers un local prévu à cet effet. Nous avons sur place du personnel désigné et formé (TES) pour évaluer l'état de santé de l'enfant et le rassurer.

Nous lui administrerons ensuite un test rapide si vous avez déjà complété le [formulaire de consentement](#).

NOUVEAU : Peu importe le résultat du test, nous vous demandons de venir le chercher le plus rapidement possible afin de prévenir toute éclosion. Veuillez prévoir à l'avance une personne de votre entourage disponible pour venir chercher votre enfant au besoin.

SI VOTRE ENFANT DÉVELOPPE LES SYMPTÔMES À LA MAISON

Si vous avez accès à un test de dépistage rapide, effectuez le test selon les [consignes qui l'accompagnent](#).

Si le résultat est positif, votre enfant s'isole 5 jours et suit les [consignes pour la personne atteinte de la COVID](#)
Vous devez aussi m'aviser par courriel à : langevin.erik@cscapitale.qc.ca

Si le résultat est négatif, votre enfant doit demeurer en isolement et si les symptômes persistent après 24 à 36 heures, il est recommandé de repasser un test rapide. Si lors de ce deuxième test, le résultat est encore négatif et que l'état général de votre enfant le permet, il pourra réintégrer l'école.

Dans tous les cas, il pourra retourner en classe si les 3 conditions suivantes sont remplies :

1. S'il y a une diminution de ses symptômes.
2. S'il n'a pas fait de fièvre depuis 24 heures.
3. S'il a obtenu un résultat négatif à un test de dépistage rapide au jour 5 de son isolement.

Si une de ces 3 conditions n'est pas respectée : il doit poursuivre son isolement pour 5 jours supplémentaires.

Si les 3 conditions sont respectées : pour les 5 jours suivants, il doit porter le masque et respecter la distanciation de 2 mètres avec les autres personnes dès qu'il est hors de la maison.

À noter que son isolement pourra prendre fin en tout temps s'il obtient deux résultats négatifs à un test de dépistage rapide sur un intervalle de 24 à 36 heures et que les deux autres conditions sont respectées.

NOUVEAUTÉ IMPORTANTE : SI SYMPTÔMES, ISOLEMENT DES CONTACTS VIVANT SOUS LE MÊME TOIT

Vu le haut taux de propagation du virus et puisqu'une personne qui présente des symptômes de la COVID est considérée comme étant une personne positive (même sans confirmation par un test), **tous les contacts vivant sous le même toit d'une personne présentant des symptômes doivent s'isoler à partir de l'apparition des symptômes.**

- Les contacts de 12 ans et plus **qui ne sont pas doublement vaccinés** doivent **s'isoler pendant 10 jours**.
- Les contacts de 12 ans et plus **qui sont doublement vaccinés** doivent **s'isoler pendant 5 jours**. S'ils ne développent pas de symptômes, ils peuvent retourner à leurs occupations habituelles, en portant le masque et en respectant une distanciation de 2 mètres avec les autres personnes dès qu'ils sortent de la maison, et ce, pour 5 jours supplémentaires.
- Les contacts de moins de 12 ans doivent **s'isoler pendant 5 jours** et il est recommandé d'obtenir un résultat négatif à un test rapide avant de retourner à l'école ou au service de garde.
- Les contacts **qui développent des symptômes** pendant cet isolement doivent demeurer en isolement 5 jours suivant l'apparition de leurs propres symptômes et suivre les [consignes d'isolement](#). Il n'est pas nécessaire de prolonger l'isolement des autres contacts domiciliaires qui ne présentent pas de symptômes.

ERIK LANGEVIN, DIRECTEUR